



Berne, le 22 novembre 2023

Destinataires

Gouvernements cantonaux

Modification de la loi sur l'armée, de l'ordonnance de l'Assemblée fédérale concernant l'administration de l'armée et de l'organisation de l'armée : ouverture de la procédure de consultation

Madame la Présidente,
Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,

Le 22 novembre 2023, le Conseil fédéral a chargé le DDPS de consulter les cantons, les partis politiques, les associations faîtières des communes, des villes et des régions de montagne qui œuvrent au niveau national, les associations faîtières de l'économie qui œuvrent au niveau national et les autres milieux intéressés sur le projet de modification de la loi sur l'armée, de l'ordonnance de l'Assemblée fédérale concernant l'administration de l'armée et de l'organisation de l'armée.

Le délai imparti pour la consultation court jusqu'au 8 mars 2024.

Le délai transitoire de cinq ans fixé pour mettre en œuvre le développement de l'armée est échu le 31 décembre 2022. L'armée et l'administration militaire doivent se développer et s'adapter aux menaces et à leurs nouvelles formes, à l'évolution générale de la société et des domaines techniques et économiques, aux répercussions de la pandémie de COVID-19 et à la crise énergétique. La loi sur l'armée, l'organisation de l'armée et d'autres actes doivent par conséquent être modifiés. Parmi les principaux éléments du projet figurent notamment la flexibilisation du système d'instruction et de service, la mise à jour des dispositions traitant de la réquisition, le renforcement de la gestion de la continuité des activités et de la résilience des exploitations et des installations de l'armée, la protection des installations militaires de télécommunication, le développement de la promotion militaire de la paix, le renforcement de la recherche et développement en matière d'armement et de technique de sécurité et la réglementation des affaires compensatoires liées à l'acquisition du matériel de l'armée.

Aussi, nous vous invitons par la présente à donner votre avis sur ce projet.

Les documents mis en consultation sont disponibles à l'adresse Internet
<http://www.admin.ch/ch/f/gg/pc/pendent.html>.



Conformément à la loi sur l'égalité pour les handicapés (RS 151.3), nous nous efforçons de publier des documents accessibles à tous. Aussi nous vous saurions gré de nous faire parvenir votre avis sous forme électronique (**prière de joindre une version Word en plus d'une version PDF**) à l'adresse suivante, dans la limite du délai imparti :

hans.wipfli@vtg.admin.ch

M. Hans Wipfli, Affaires juridiques Défense (058 465 33 55 ; hans.wipfli@vtg.admin.ch), se tient à votre disposition pour toute question ou information complémentaire.

En vous remerciant d'ores et déjà de votre intérêt et de votre précieux concours, nous vous prions d'agréer, Madame la Présidente, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, l'expression de notre considération distinguée.

Viola Amherd
Conseillère fédérale